

Délibération 2023-109

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 29 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-trois, le mardi cinq décembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Excusés : BURNEL Sébastien, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : LELUBEZ Marlène

Objet : BUDGET ASH – TARIFS ACTIVITES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 septembre 2023, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la création de tarifs pour l'activité Baby sport et pour la vente de cartes d'accès aux courts de tennis.

Ces recettes ont été intégrées à la régie du budget Activités Sportives et Hébergement, mais dans la catégorie non assujettis à la TVA, alors qu'il s'agit de recettes assujetties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme la création des tarifs des activités Baby Sport et cartes d'accès aux courts de tennis,
- indique que ces tarifs sont assujettis à la TVA
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS